

# Sustegnu à i territorii

## BILAN 2020-2024

**Camera di i Territorii di Corsica**  
*Sessione di u 4 di nuvembre di u 2024*

*Direzzione di l'attrattività è di e dinamiche territoriale, di a pulitica di l'abittatu è di l'alloghju*

# SOUTIEN AUX TERRITOIRES

- La Collectivité de Corse a pour objectif, à travers la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques, de mettre un terme aux fractures territoriales, au phénomène de désertification des espaces de montagne et de l'intérieur, ou encore de structurer les différents espaces urbains et ainsi enclencher une dynamique de développement qui profite à tous les territoires et habitants de l'île.
- Depuis 2018, le Conseil exécutif de Corse a initié de nombreuses démarches de concertation sur l'ensemble du territoire de l'île avec les acteurs locaux notamment les Maires et Présidents d'EPCI, afin d'élaborer des cadres d'interventions qui permettent de répondre de manière efficace à leurs besoins en matière d'investissements.
- Aujourd'hui, il est nécessaire de présenter un bilan des différents règlements d'aides en faveur du soutien aux territoires ; préalable indispensable avant leur révision prochaine.

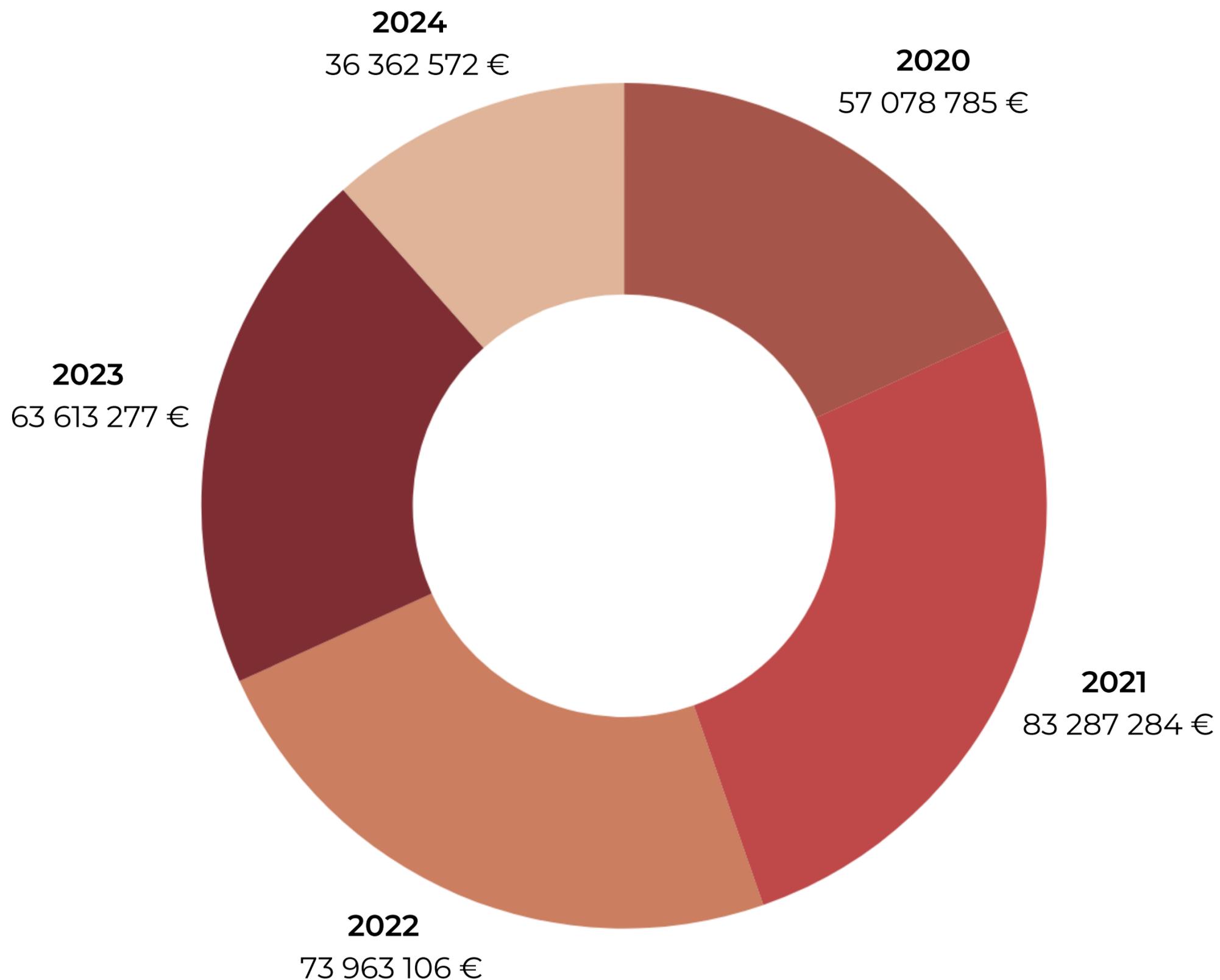


# MONTANT TOTAL D'AIDES ALLOUÉ TOUS DISPOSITIFS CONFONDUS

**314 305 024 €**

ont été alloués sur la période 2020/2024  
dans le cadre du soutien aux territoires.

**Soit 62 861 004 € en moyenne par année.**



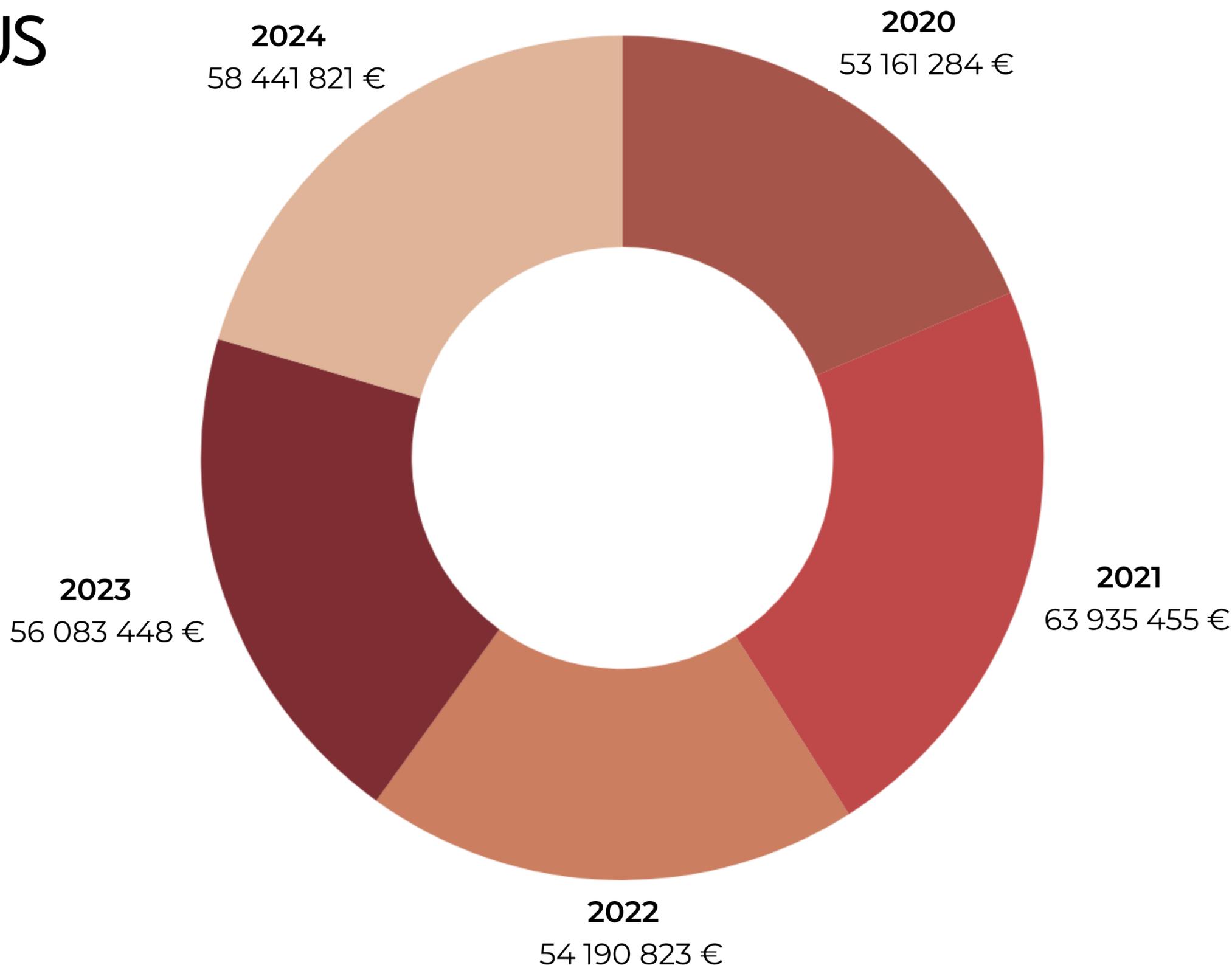
# MONTANT MANDATÉ TOUS DISPOSITIFS CONFONDUS

(Y COMPRIS SUR DES ENGAGEMENTS AVANT 2020)

**285 812 831 €**

ont été versés sur la période 2020/2024 dans le cadre du soutien aux territoires.

**Soit 57 162 566 € en moyenne par année.**





# AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

**Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, «Territorii, pieve è paesi vivi»** a été adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°19/438 AC en date du 29 novembre 2019.

Son adoption a permis d'harmoniser les cadres d'intervention dédiés aux territoires, renforçant les outils existants (dotation quinquennale et la dotation école) mais aussi en en créant de nouveaux, notamment via le Fonds de Territorialisation ou encore le Fonds de Solidarité Territoriale.

Ce règlement vise, en matière d'aménagement du territoire, à garantir la cohésion et l'équité territoriales.

# INTERVENTIONS PAR DISPOSITIFS D'AIDES

**166 913 850 €**

Montant attribué au bloc communal  
sur la période 2020-2024

**86 699 100 €**

Montant versé (sur les opérations  
programmées à partir de 2020)  
correspondant à **3 907** opérations soutenues.

## Dotation quinquennale

Montant affecté : 87 019 117 €  
Montant versé : 50 207 712 €  
pour 3370 opérations

## Fonds de solidarité territoriale

Montant affecté : 30 822 859 €  
Montant versé : 11 849 816 €  
pour 140 opérations

## Intempéries

Montant affecté : 2 430 130 €  
Montant versé : 1 284 143 €  
pour 32 opérations

## Dotation école

Montant affecté : 19 133 631 €  
Montant versé : 10 065 828 €  
pour 282 opérations

## Fonds de territorialisation

Montant affecté : 17 491 721 €  
Montant versé : 7 718 128 €  
pour 30 opérations

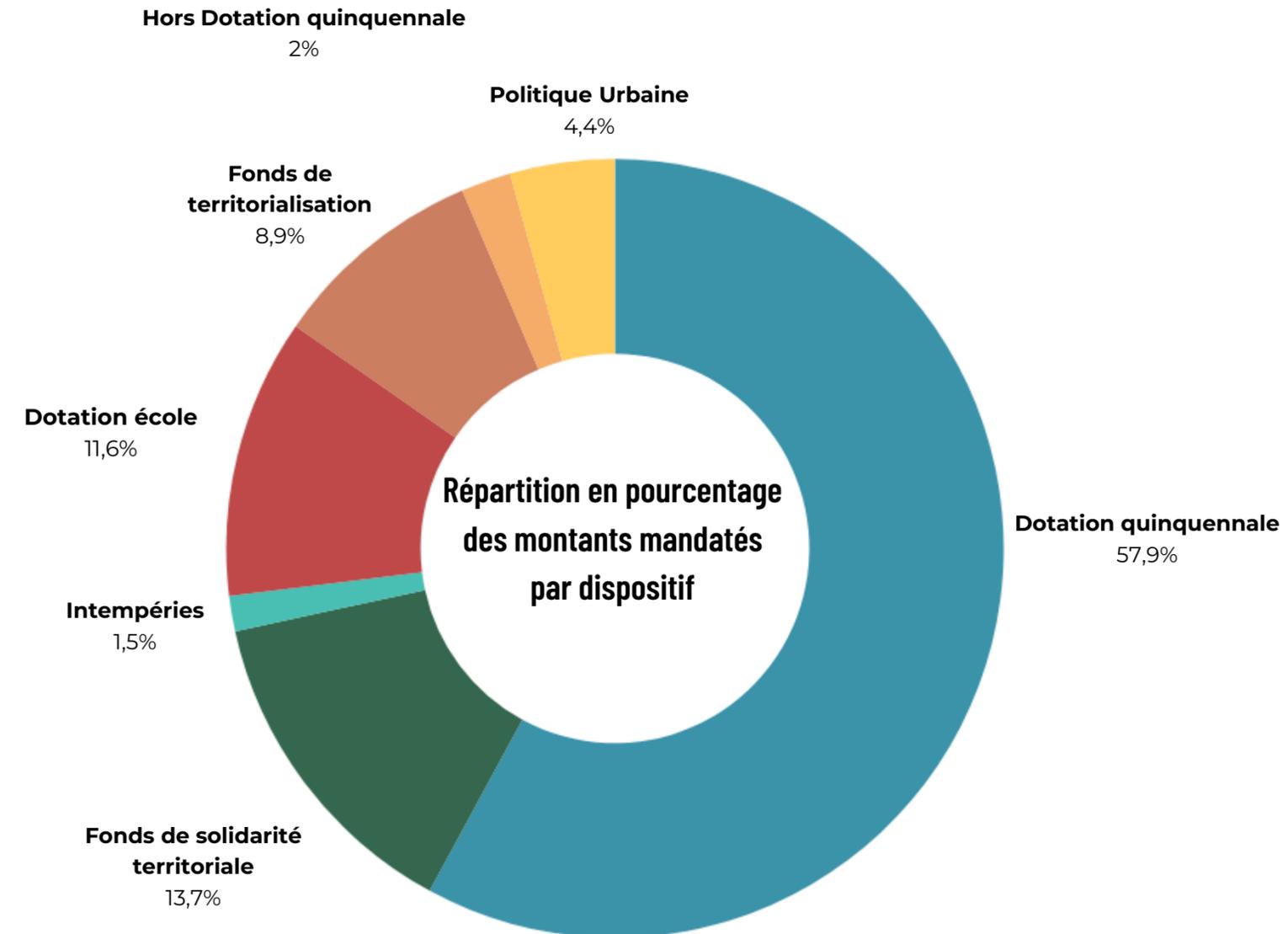
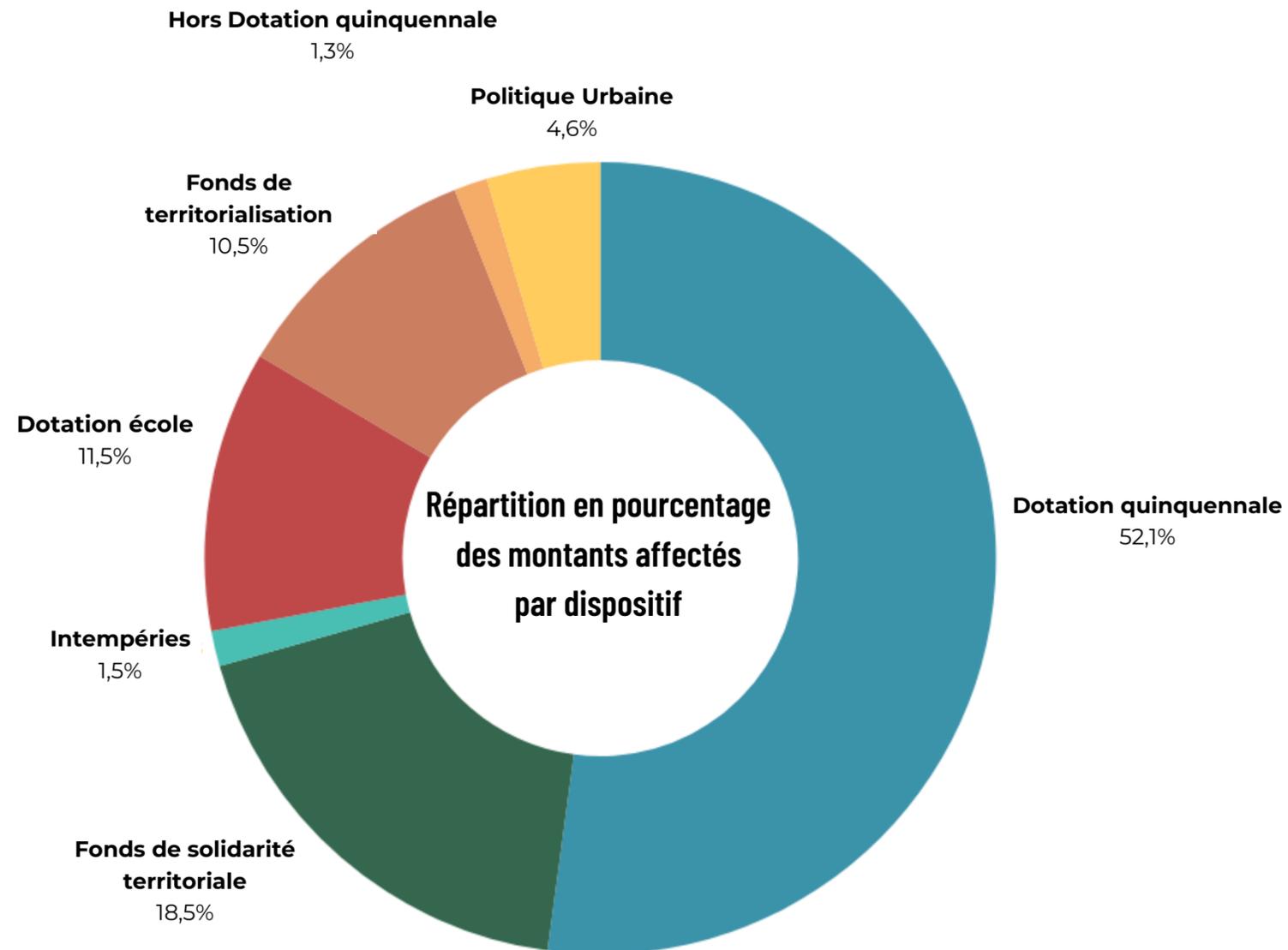
## Hors dotation quinquennale

Montant affecté : 2 268 553 €  
Montant versé : 1 795 314 €  
pour 40 opérations

## Politique urbaine

Montant affecté : 7 747 839 €  
Montant versé : 3 778 159 €  
pour 13 opérations

# RÉPARTITION EN % PAR DISPOSITIFS



# RÉPARTITION PAR DOMAINES D'INTERVENTION

## Voirie et aménagements

Montant affecté : 66 715 500 €  
Montant mandaté : 33 527 267 €  
pour 1437 opérations

## Ecoles

Montant affecté : 25 252 754 €  
Montant mandaté : 12 983 405 €  
pour 327 opérations

## Bâtiments publics

Montant affecté : 37 705 043 €  
Montant mandaté : 18 145 831 €  
pour 484 opérations

## Déchets

Montant affecté : 4 861 541 €  
Montant mandaté : 1 611 874 €  
pour 86 opérations

## AEP / Assainissement

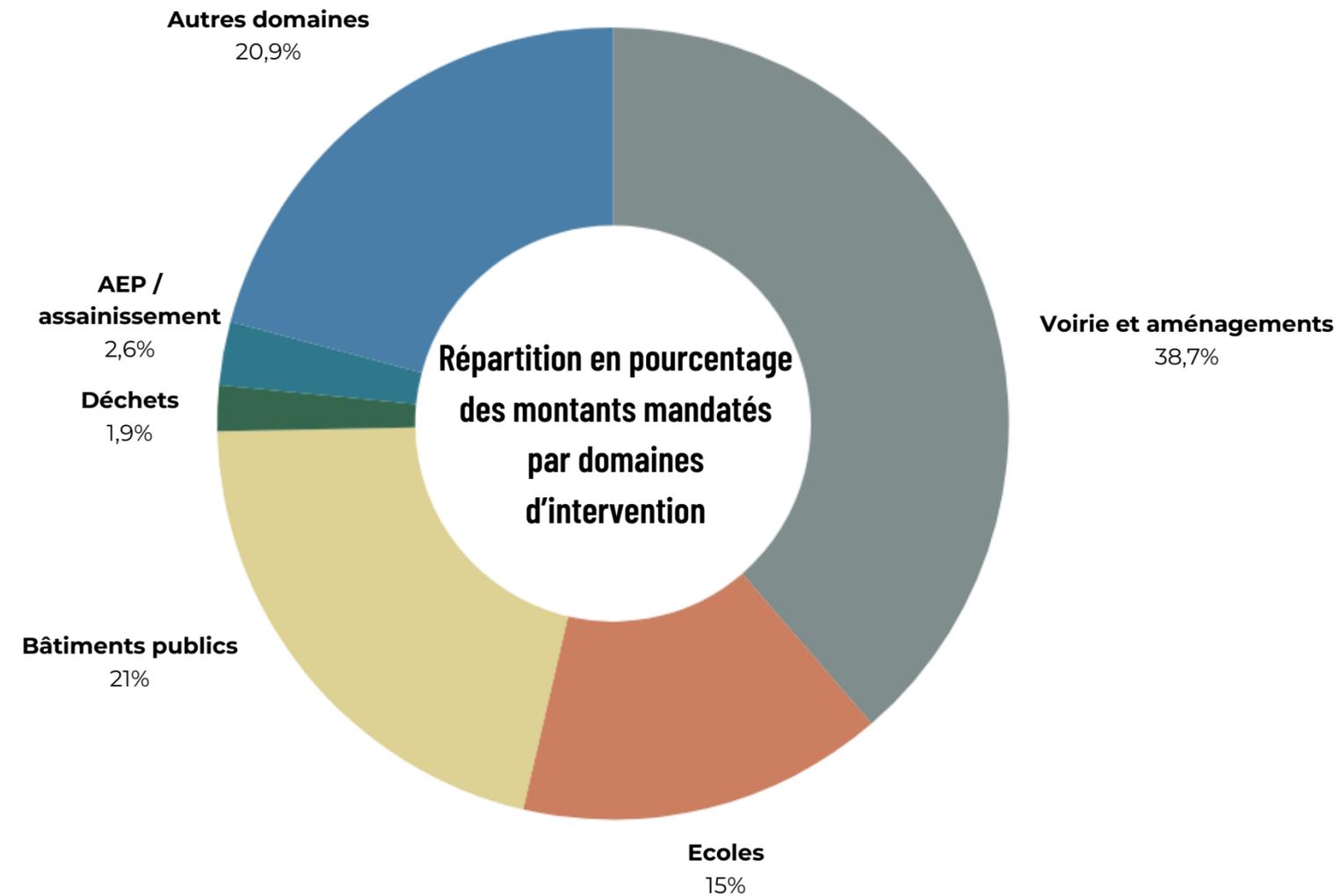
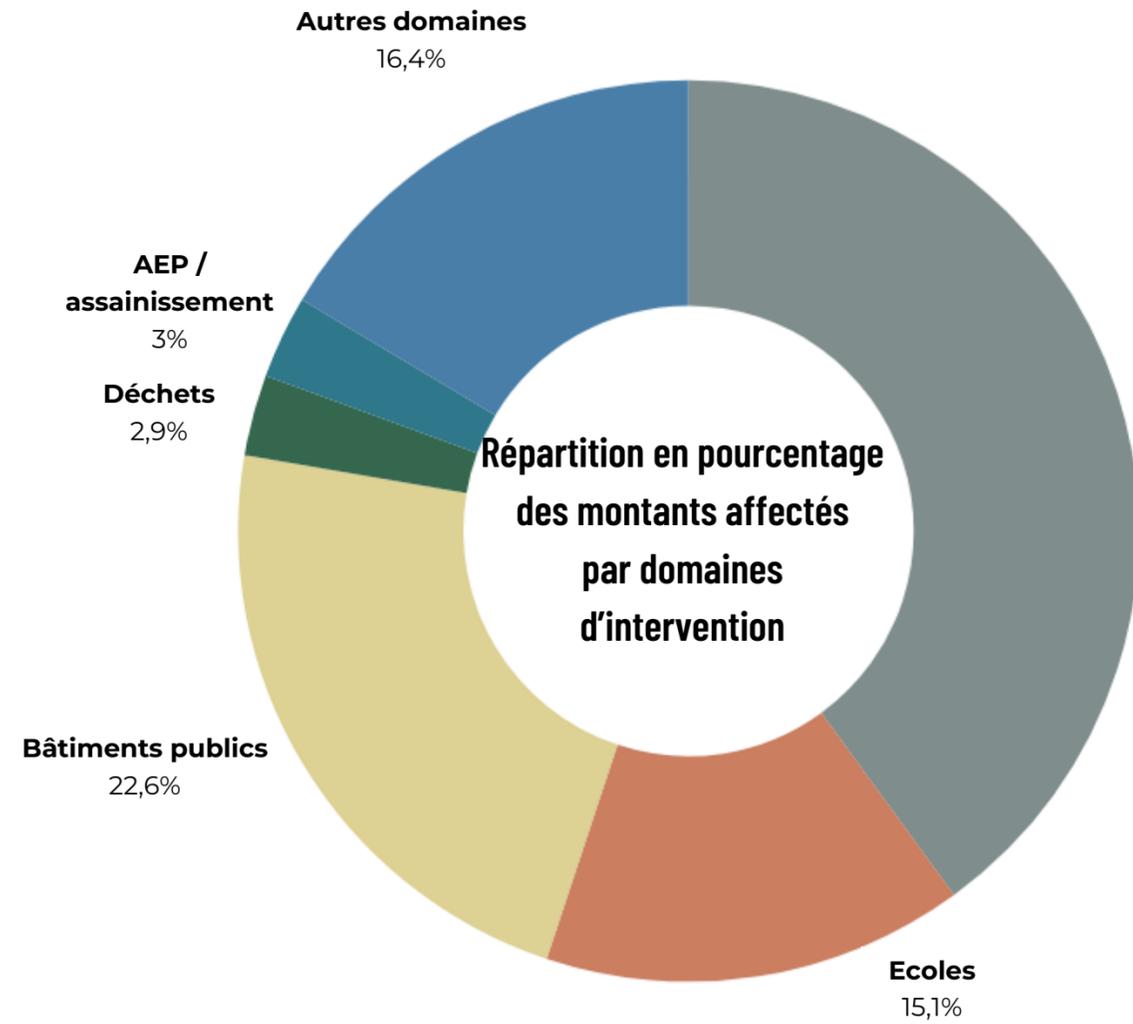
Montant affecté : 4 976 755 €  
Montant mandaté : 2 242 023 €  
pour 213 opérations

## Autres domaines\*

Montant affecté : 27 402 257 €  
Montant mandaté : 18 088 700 €  
pour 1 360 opérations

*\* Autres domaines : acquisition foncières & immobilières ; AEP / Assainissement ; patrimoine non protégé ; documents urbanisme ; équipements ; études ; intempéries*

# RÉPARTITION EN % PAR DOMAINES D'INTERVENTION





# AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉDIÉE AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE

La réactivation du comité de massif, avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre du premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif de Corse - SADPMC (adopté à l'unanimité en février 2017 par l'Assemblée de Corse pour la période 2017-2023), a contribué à soutenir fortement, via son règlement d'aides dédié, les zones les plus contraintes de l'île, notamment à travers les 4 thématiques d'interventions suivantes : le développement des infrastructures et réseaux, l'amélioration de l'accès aux services de base, le renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques de montagne, et enfin le soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires.

# LES 4 AXES DU SADPMC



Par délibération n°19/439 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif de Corse, il a été défini quatre axes d'intervention correspondant aux grandes orientations du Schéma :

## **AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES**

L'objectif est ici de rattraper le retard en matière d'infrastructures et de permettre une extension, une amélioration et une sécurisation des différents réseaux, afin de réduire la fracture territoriale et de penser l'aménagement pour un développement territorial durable, équilibré et garant de la transition énergétique.

## **AXE 2 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE**

L'enjeu est ici de répondre aux besoins de la population, dans des conditions d'accès correctes, à des services notamment publics tels que l'éducation, la formation, la santé, la culture. A plus long terme, le but est d'améliorer l'attractivité des territoires de l'intérieur et leur capacité à attirer ou simplement retenir leur population.

## **AXE 3 : RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ET DES SYSTÈMES RÉCEPTIFS TOURISTIQUES DURABLES ET LA GESTION DES SITES NATURELS DE MONTAGNE**

L'objectif est de développer l'attractivité des territoires de montagne, d'impulser et de maîtriser la durabilité économique et environnementale, par un développement concerté de l'offre touristique.

## **AXE 4 : SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES ET AUX PRODUCTIONS PRIMAIRES**

L'enjeu de cet axe dédié à l'agriculture pastorale et à la forêt, est de soutenir et valoriser l'agriculture de montagne pour relancer la fonction productive agricole et forestière et créer les conditions d'un développement territorial équilibré.

# RÉPARTITIONS PAR AXES D'INTERVENTIONS DU RDA METTANT EN ŒUVRE LE SADPMC

**39 366 635 €**

Montant total alloué sur la période 2020 /2024

## **Axe 1**

**Développement des réseaux  
et des infrastructures**

Montant affecté : 13 599 446 €

## **Axe 2**

**Amélioration de l'accès  
aux services de base**

Montant affecté : 7 698 428 €

## **Axe 3**

**Renforcement des activités et des systèmes  
réceptifs touristiques durables et la gestion  
des sites naturels de montagne**

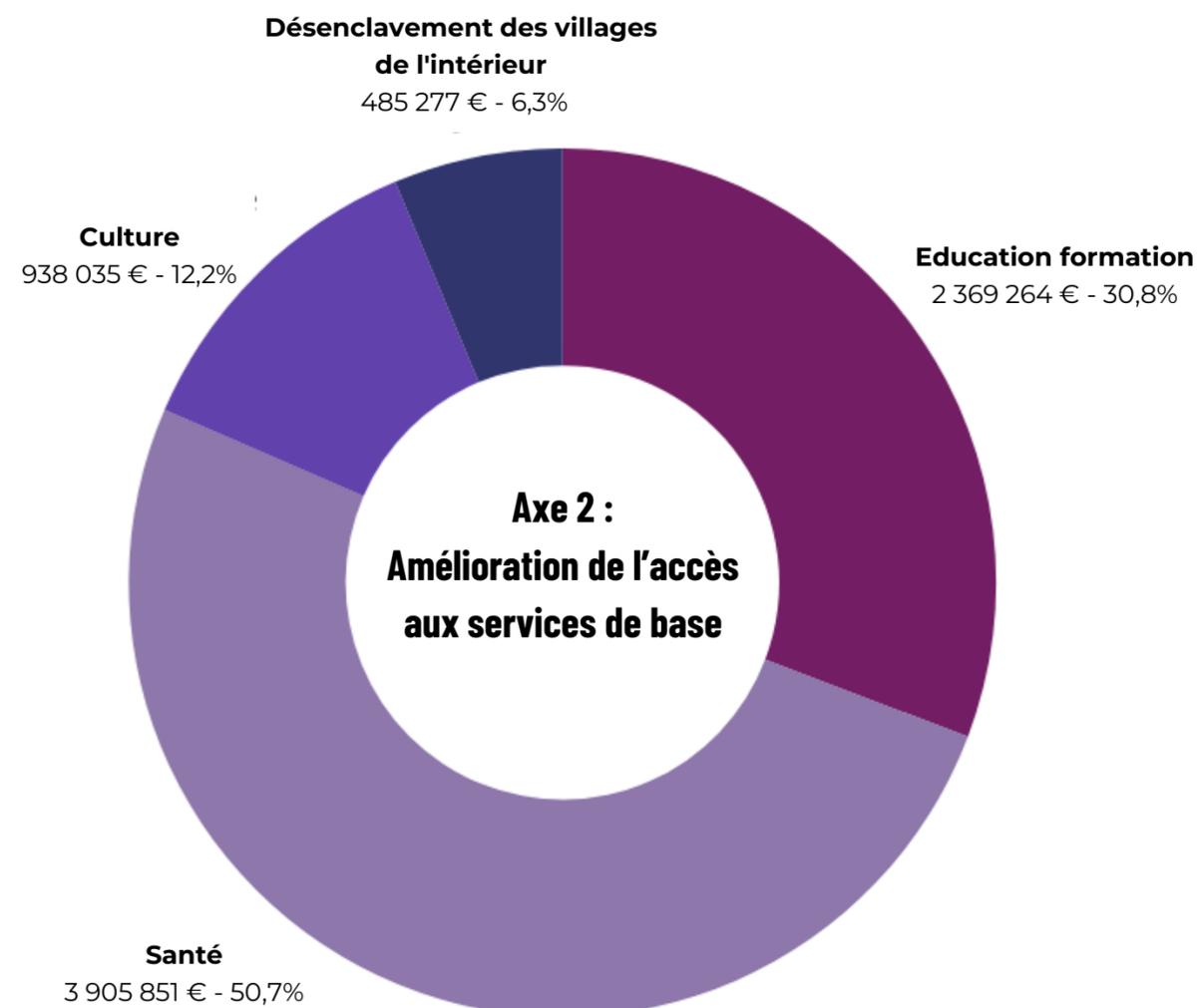
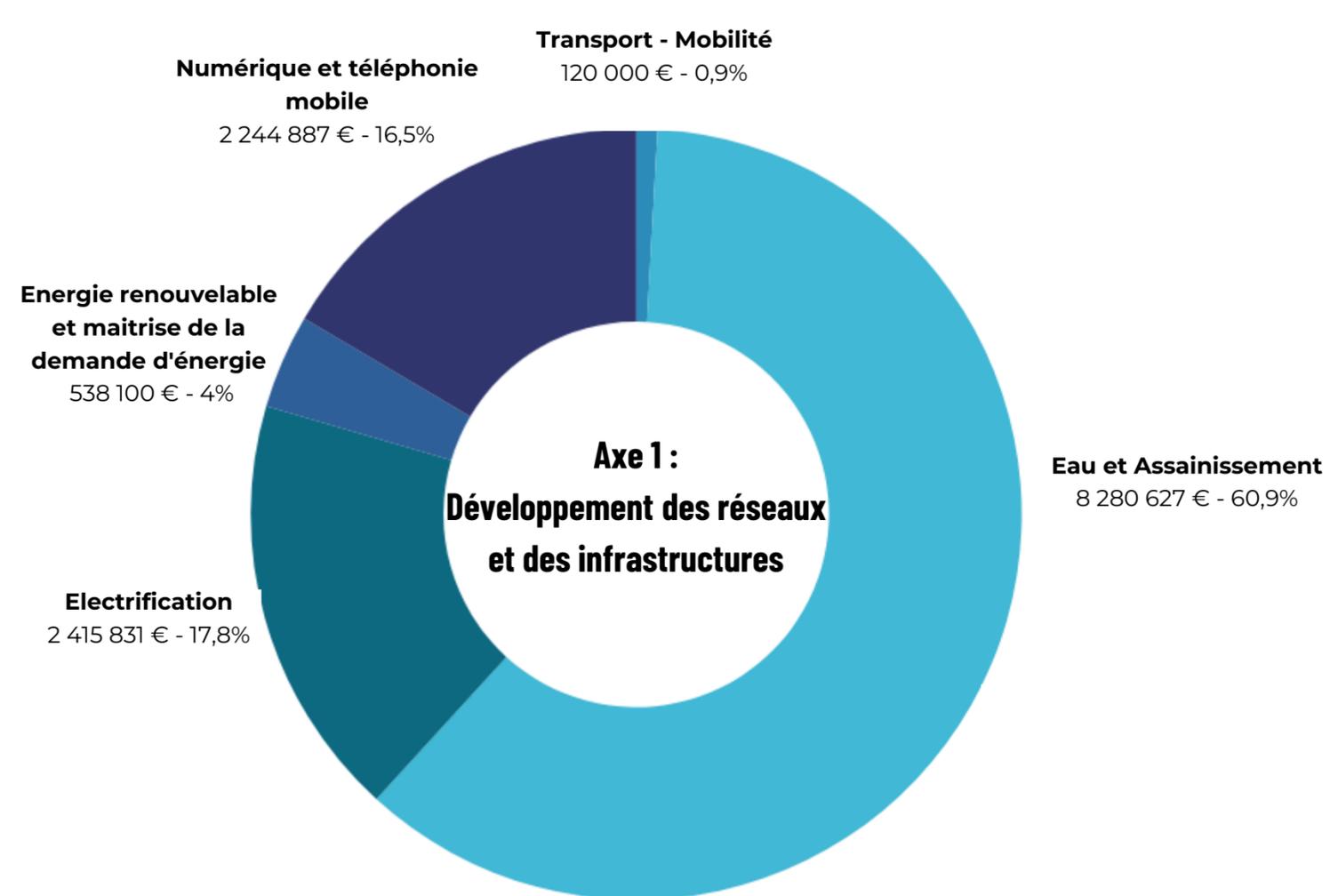
Montant affecté : 11 594 439 €

## **Axe 4**

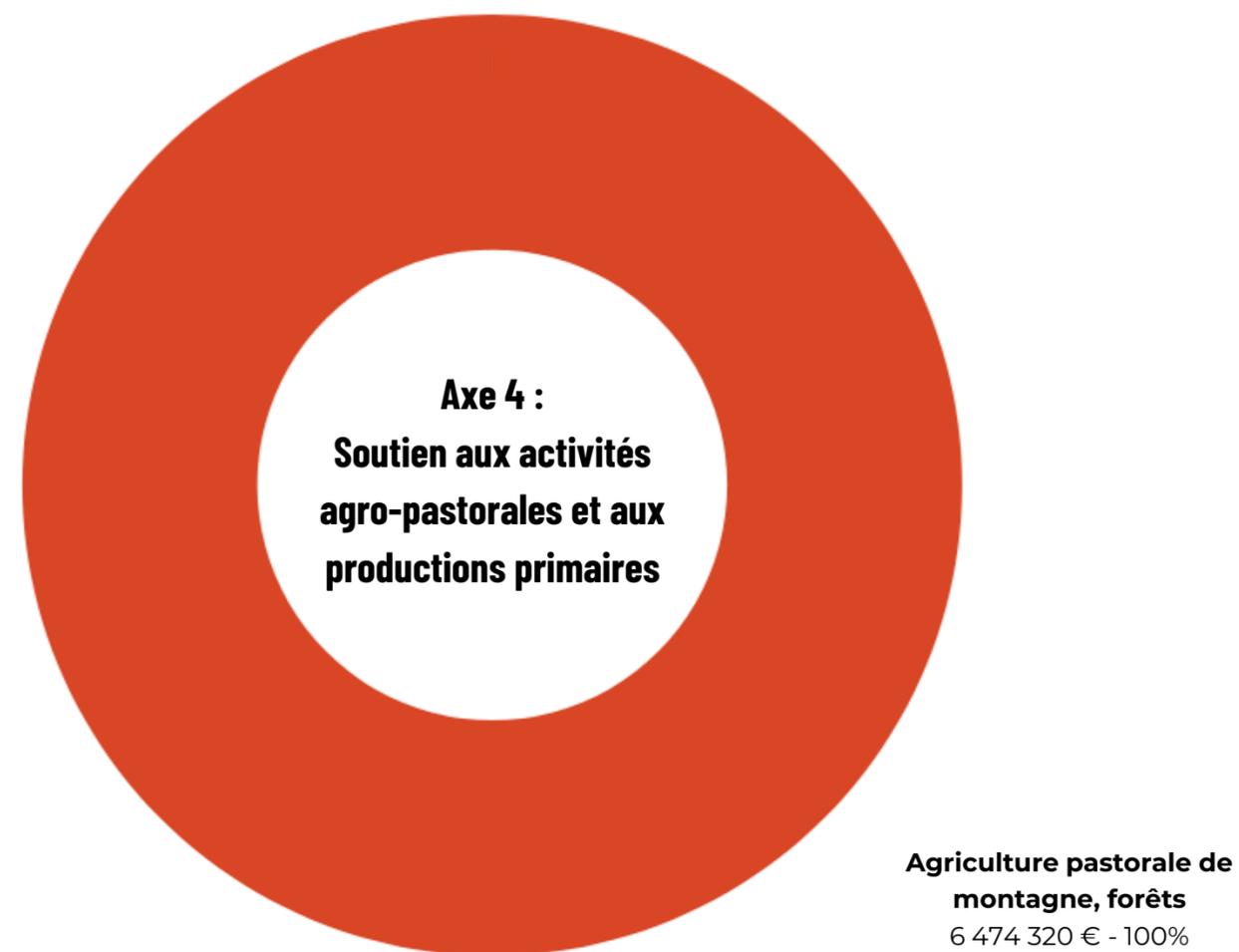
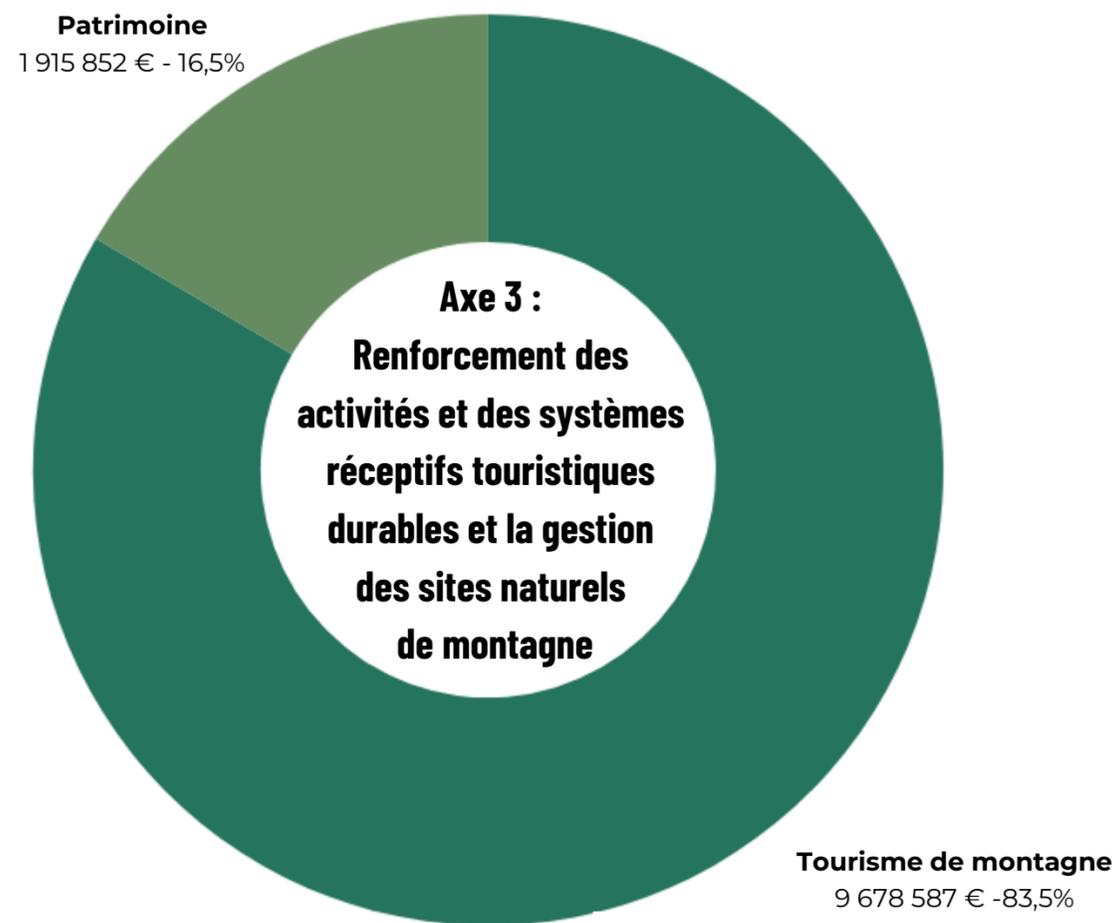
**Soutien aux activités agro-pastorales  
et aux productions primaires**

Montant affecté : 6 474 320 €

# SOUTIEN AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE



# SOUTIEN AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE





# AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Le règlement d'aides au logement et à l'habitat, « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a été adopté par l'Assemblée de Corse par la délibération n°19/438 AC du 27 septembre 2019, puis modifié par délibération n°21-081AC du 30 avril 2021 afin d'en améliorer son efficacité et sa pertinence. Son objectif est de lutter contre les phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement. Il s'adresse aux communes et EPCI, aux bailleurs sociaux et aux primo accédant.

3 enjeux essentiels :

- La lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et l'accès au foncier et au logement,
- La paupérisation d'une part importante des insulaires,
- Les inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île.

Cette politique vise à :

- Soutenir le développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédant ;
- Renforcer et réorienter l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédant ;
- Soutenir quantitativement et qualitativement le financement du parc locatif social ;
- Renforcer les dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH et les POPAC.

# RÉPARTITION DES AIDES PAR DISPOSITIFS DÉDIÉS À LA POLITIQUE DU LOGEMENT

**64 926 088 €**

Montant total alloué sur la période 2020 /2024

## Logements sociaux

22 773 423 €

pour 3 723 logements

## Logements communaux

28 567 362 €

pour 605 logements

## Primo-accedants

10 069 385 €

pour 541 ménages

## Aides aux OPAH

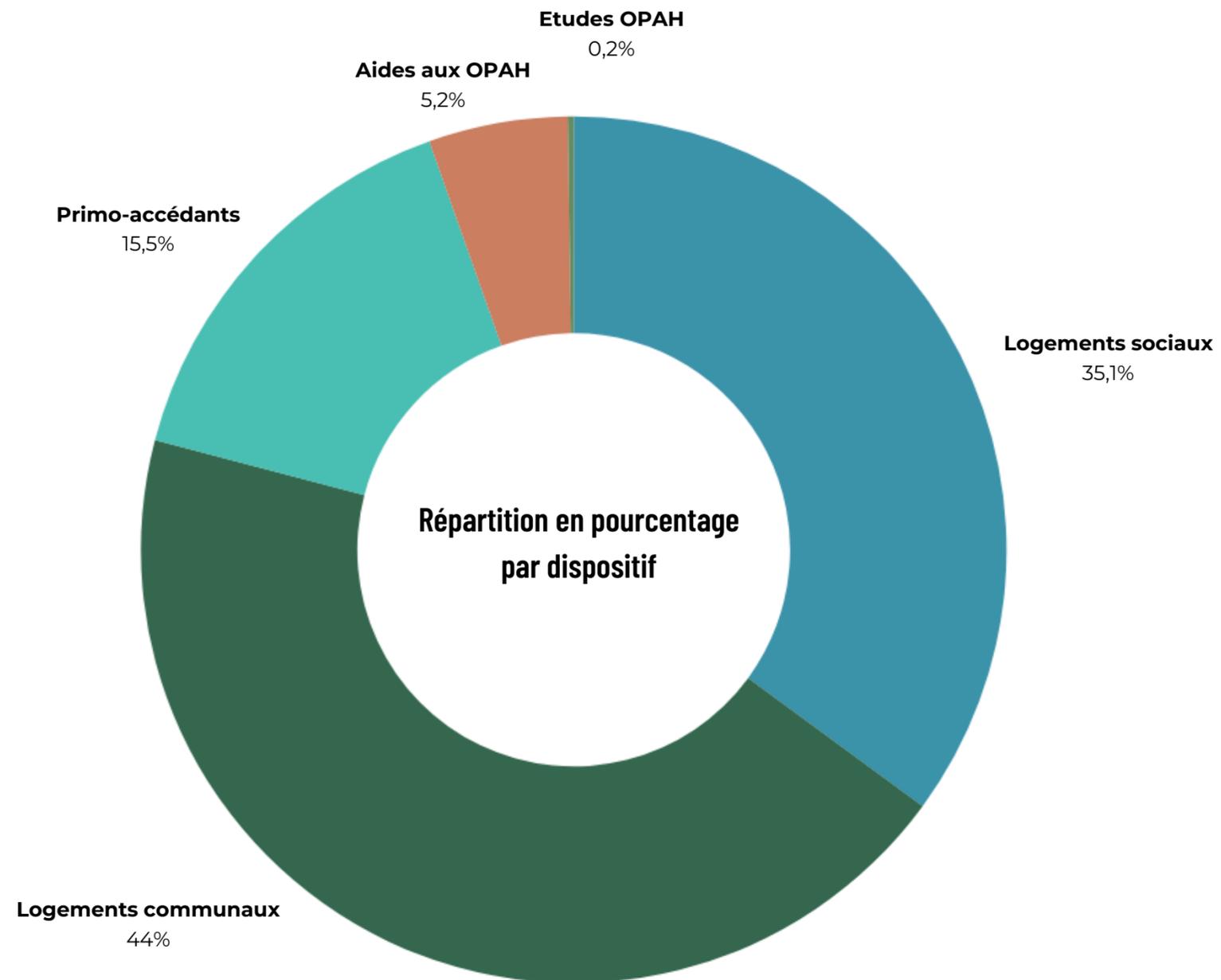
3 375 918 €

pour 744 dossiers

## Etudes OPAH

140 000 €

# RÉPARTITION EN % PAR DISPOSITIF



# AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

*Aider les communes, les groupements de communes et les EPCI dans leurs projets de mise à niveau de leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement ainsi que dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) constitue une priorité de la Collectivité de Corse, laquelle se matérialise par la mobilisation de divers outils.*

Le règlement d'aides dans le domaine de l'eau, voté par l'AC en novembre 2022, présente l'ensemble des dispositifs dédiés à cette politique publique :

- convention d'application de l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif de Corse (SADPMC),
- règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires – territorii, pieve à paesi vivi,

De plus, il présente de nouveaux dispositifs d'aides :

- à la réalisation de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement afin de lutter contre la carence dans ce domaine,
- aux procédures de régularisation des ressources en eau.

# RÉPARTITION DES AIDES

**56 358 732 €**

Montant total des aides allouées par la CdC  
au bloc communal depuis 2020

**43 101 350 €**

Au titre du règlement d'aides dans  
le domaine de l'eau

- Au titre des réinscriptions d'opérations  
relevant du 10ème programme :

**18 511 696 €**

- au titre du 11ème programme  
d'intervention : **23 197 838 €**

- au titre du plan relance : **1 391 816 €**

**4 976 755 €**

Au titre du règlement d'aides aux  
communes, intercommunalités et  
territoires (Dotation quinquennale)

**8 280 627 €**

Au titre du Règlement d'aides  
mettant en œuvre le Schéma  
d'Aménagement,  
de Développement et de Protection  
du Massif de Corse

FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

# SOUTIEN AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉDIÉ AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE



## **PAT « MIEUX VIVRE ET MANGER DANS LE FIUM'ORBU CASTELLU »**

Le projet alimentaire territorial « Mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été initié en janvier 2020 à la suite de l'élaboration d'un DOCOBAS de 2017 à 2019.

Ce projet permet la mise en œuvre d'une démarche de reconquête de l'espace par l'activité humaine orientée vers le piémont et la montagne pour répondre à différents enjeux : la résilience alimentaire du territoire, prévention incendie des zones habitées, enjeux paysagés, qualité de vie et fixation des populations dans l'intérieur, création de lien social et de valeurs ajoutées économiques – Axe de travail appelé « PAT montagne ».

En juin 2021, dans une volonté de renforcer la résilience alimentaire du territoire, le territoire du Fium'Orbu a souhaité accompagner les communes volontaires (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Flum'Orbu, Ventiseri) à la définition des besoins techniques et financiers pour remettre en production agro-écologique des parcelles communales sous utilisées.

Chaque commune a pu réaliser ses investissements avec le soutien du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse.

**Dans le cadre de la consolidation et du déploiement de ce PAT « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » les projets soutenus s'intègrent dans le cadre du SADPM – Axe 4 Soutien aux activités agro-pastorales et aux productions primaires.**

Les différents projets s'intègrent dans une démarche territorialisée, visant à relocaliser l'agriculture et une alimentation durable et de qualité accessible à tous. L'enjeu principal est de renforcer la résilience alimentaire du territoire.

**A ce jour, la mise en œuvre du PAT « Mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été financée à hauteur de 669 900 € par le Comité de Massif, pour un montant total de projets d' 1 071 400 €.**

## FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

# AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

## CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER – QUARTIER PIFANO AU TITRE DU DISPOSITIF DE LA CHARTE URBAINE

COMMUNE DE PORTIVECHJU – TERRITOIRE SUD-CORSE

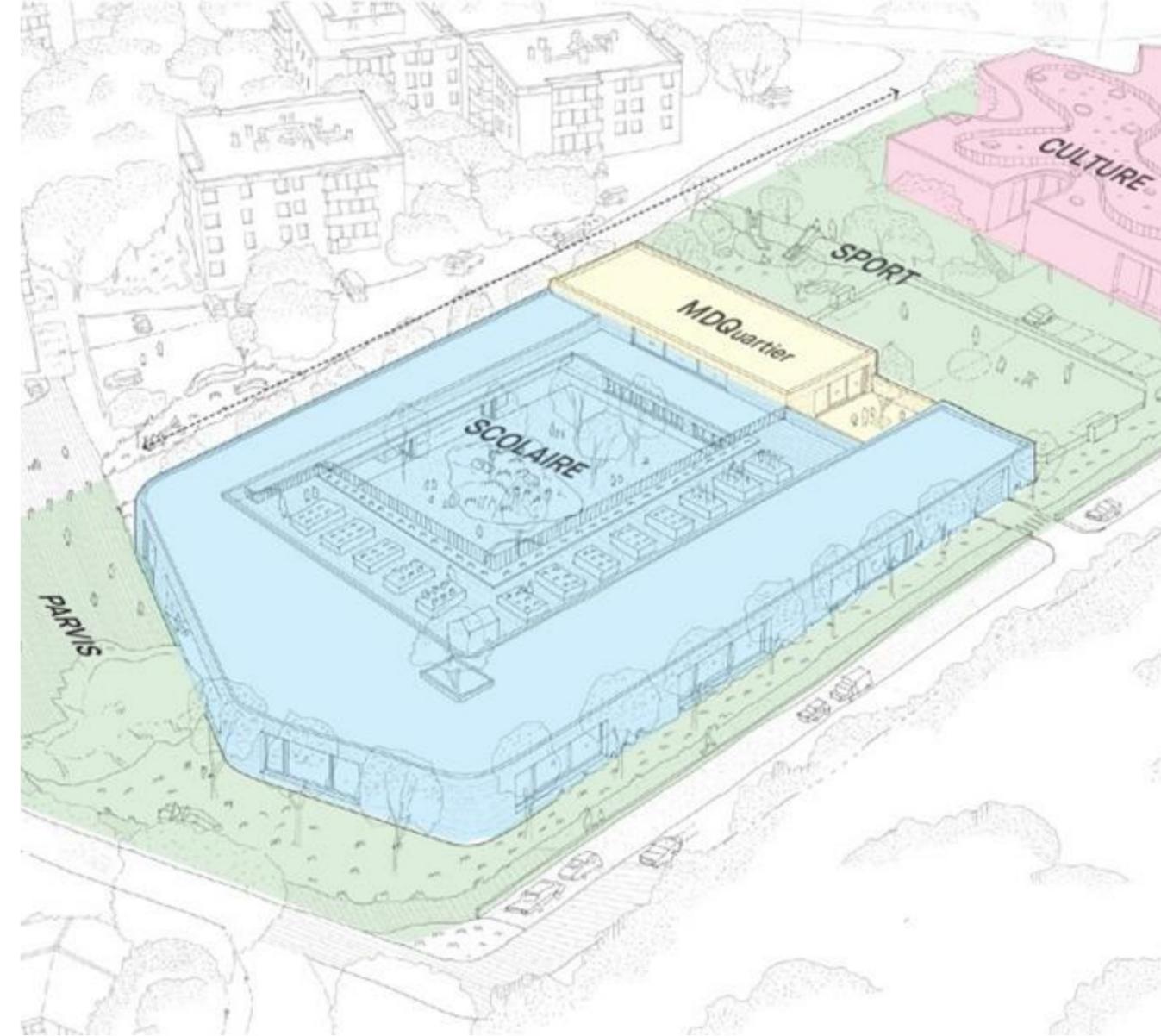
La Charte Urbaine permet de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines. Il s'agit notamment d'opérations relatives :

- à la revitalisation et la requalification urbaine ;
- à l'amélioration du cadre de vie ;
- à la création ou la rénovation d'équipements de proximité ;
- ....

Le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (Pruir) de la Ville de Portivechju prévoit la construction d'une maison de quartier. Cet ouvrage a notamment pour but d'améliorer l'intégration urbaine et les besoins pédagogiques actuels et d'offrir de meilleurs services à la population (activités socio éducatifs, loisirs, lieux de convivialité...). Elle est implantée sur le quartier prioritaire de PIFANO. L'établissement d'une surface comprise en 300 et 350m2 comprend : bureaux, accueil, salle polyvalente, locaux d'activités, cuisine et espace jeunes, sanitaires ainsi qu'espace extérieur aménagé.

**Le montant de l'opération est de 1 109 537 € ; la Subvention attribuée par la CdC s'élève à hauteur de 608 960 €.**

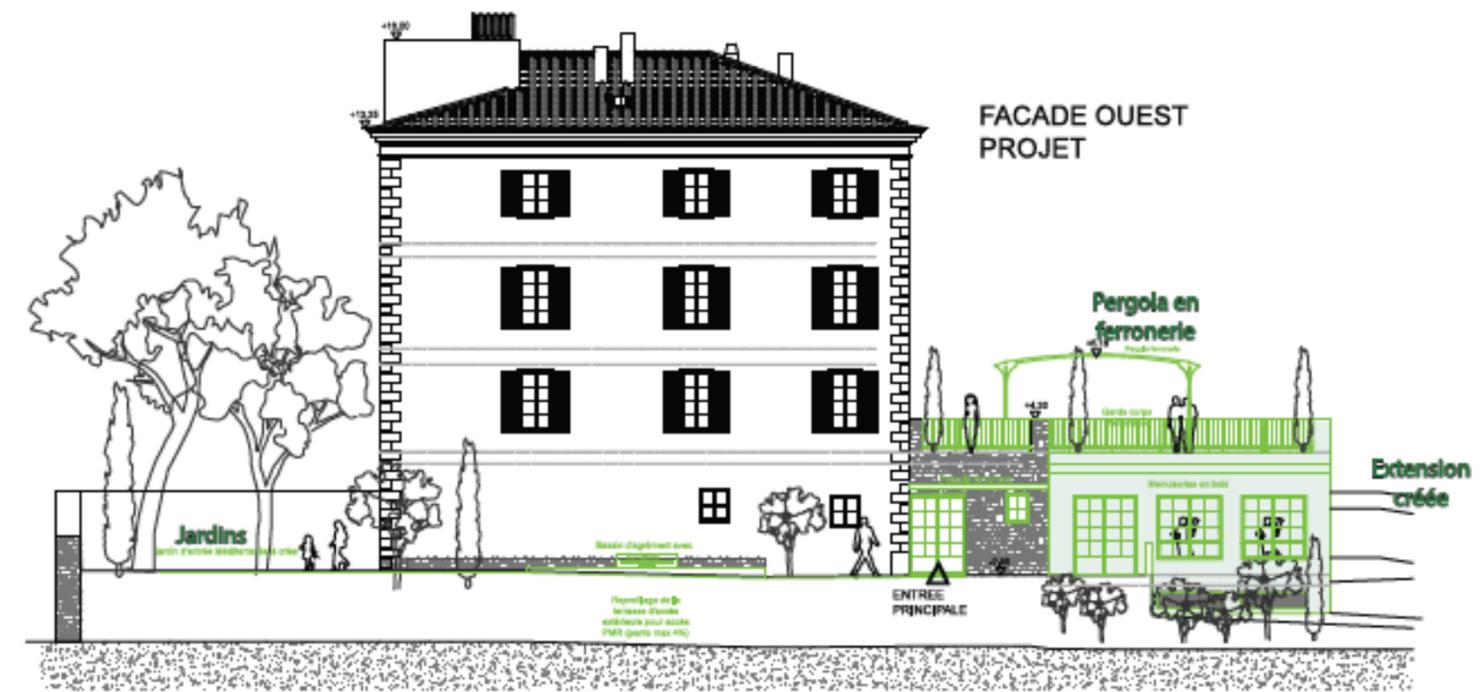
L'extension de l'école maternelle, mais aussi des aménagements urbains et la rénovation du parc de logements sont également prévus dans le PRIR PIFANO ; projets également soutenus par la CdC.



## FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

# AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

## RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'IMMEUBLE DU PALAZZU MARCHESI COMMUNE DE BELGUDÈ



La commune de Belgudè a fait l'acquisition de la bâtisse « U Palazzu » afin de préserver cet édifice.

Ce « Palazzu balanin » abrite de nombreux éléments architecturaux remarquables, notamment des fresques du peintre Marchesi lui conférant une valeur patrimoniale. L'espace et la qualité architecturale offerts par le bâti sont un atout majeur permettant la concrétisation d'un projet d'envergure en matière de développement culturel, touristique et de valorisation du patrimoine pour le territoire de la Balagne.

Après reconversion, le Palazzu aura plusieurs fonctions :

- Création d'un espace d'accueil du public et des groupes préparant à la visite de la bâtisse et renvoyant également les visiteurs vers les autres sites patrimoniaux alentours.
- Création d'un centre d'interprétation sur l'histoire du village, la Balagne et la Corse permettant de rendre publique l'architecture et les décors de cette demeure.
- Création d'un lieu de sociabilité faisant le lien entre les différents usages et permettant de poursuivre la découverte culturelle lors d'échanges, de conférences et de rencontres.

**Dispositif :** le projet a bénéficié des crédits du **Fonds de Territorialisation** pour un montant d'1 485 607 € sur une dépense de totale de l'opération à hauteur de 2 627 069 €.

FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

# SOUTIEN AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ LOGEMENTS DESTINÉS À DE L'HABITAT INCLUSIF

COMMUNE / EPCI MAITRE D'OUVRAGE : CUZZA

**Objectif de l'opération :** La commune, avec l'aide de l'ADMR, souhaite répondre aux besoins des personnes âgées ou handicapées à savoir :

- Briser l'isolement et la solitude,
- Permettre le maintien dans le tissu de la vie locale,
- Accéder aux différents services proposés par la commune ou par les professionnels de santé,
- Disposer d'un logement fonctionnel.

**Descriptif du projet :** L'opération consistera à construire un bâtiment en rez-de-chaussée et rez-de-jardin qui, après la réalisation d'une plateforme par terrassement, se raccordera pour son accès principal par le rez-de-chaussée au niveau du chemin communal.

**Règlement d'aides :** Aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »

### **Financement du projet :**

- Dépense subventionnable/montant total de l'opération : 1 757 100 €
- **Subvention attribuée par la CdC : 405 680 €**



## FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

# AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## RECONSTRUCTION STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE D'UNE CAPACITÉ DE 500 EH ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNE D'AUCCIANI

### **Objectif du projet :**

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles,
- Assurer le meilleur compromis économique et technique,
- Avoir des rejets conformes à la réglementation en vigueur,
- Supprimer les nuisances actuelles (odeurs, casses, etc.),
- Supprimer les rejets directs, dus à la défaillance de la station d'épuration actuelle,
- Faciliter les conditions d'exploitation et d'écoulements.

**Descriptif succinct du projet :** La commune d'UCCIANI a pour projet le renouvellement du réseau d'assainissement de la commune ainsi que la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, et la démolition de l'ancienne station de traitement des eaux usées.

Le présent dossier fait suite à la mise à jour du diagnostic d'assainissement et du zonage d'assainissement de la commune d'UCCIANI établie par le bureau d'études CETA Environnement en 2018 et au bilan 24h réalisé par ce même bureau d'études en mai 2021.

**Dispositif :** 11ème programme d'intervention dans le cadre de la convention cadre avec l'Agence de l'Eau

**La CdC a soutenu l'opération de restructuration de la station d'épuration à hauteur de 461 238 € et la réhabilitation du réseau d'assainissement pour un montant de 200 000 € soit une intervention de 661 238 €.**

